

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

7^{ème} Commission

N° CP-2018-10-7-3

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Service de la coordination de l'action culturelle et des publics

Service appui juridique et documentaire

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN

Résumé : Au titre des dispositifs relevant de la politique de soutien au développement culturel, il est proposé, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant de 164 500 € et d'autoriser le versement d'une cotisation de 1 000 €.

En faveur du patrimoine, il est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une participation statutaire et de subventions de fonctionnement pour un montant de 56 550 €, ainsi que des subventions d'investissement d'un montant maximal de 117 327 €.

Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature des conventions à intervenir avec les structures culturelles et patrimoniales mentionnées dans le présent rapport.

Au titre du Fonds Départemental pour l'Organisation de Manifestations Nationales ou Internationales se déroulant dans le Haut-Rhin, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine réunie le 7 septembre 2018.

I. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Lors de sa réunion du 7 septembre 2018, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subventions relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs mentionnés ci-dessous et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1. Expressions artistiques

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de soutenir 17 demandes de subvention, mentionnées à l'annexe 1, à hauteur de **85 900 €** pour la mise en œuvre de projets relevant des 3 thématiques suivantes :

- Création/Diffusion Artistiques
- Festivals
- Diffusion Musicale

2. Lieux de diffusion et opérateurs culturels

5 lieux de diffusion ou opérateurs culturels ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement, pédagogiques ou artistiques et culturels en 2018, au titre de partenariats en cours ou à renouveler avec le Département et, le cas échéant, d'autres partenaires publics.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de **73 000 €**, répartis comme suit :

- Ville de Saint Louis : **20 000 €** pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Théâtre La Coupole dans le cadre de la convention de partenariat culturel 2017-2020 ;
- Centre de Rencontres d'Echanges et d'Animation (CREA) à Kingersheim : **30 000 €** pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA, scène conventionnée jeune public, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat 2018-2021 ;
- Tréteaux de Haute Alsace à Mulhouse : **8 000 €** pour le programme d'activités 2018 axé sur la diffusion, la création et la médiation en milieu scolaire ;
- Ville de Huningue : **15 000 €** pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Théâtre Triangle, dans le cadre de la convention de partenariat 2017-2020.

La Commission a également émis un avis favorable pour le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2019 en faveur de La Filature, scène nationale, aux côtés de l'Etat, la Région Grand Est, la Ville de Mulhouse et l'Association La Filature. Pour rappel, par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental N° CP-2018-3-7-1 du 23 mars 2018, une subvention de fonctionnement de 160 000 € a été allouée par le Département à la Filature pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2018.

Enfin, elle a proposé le versement de la cotisation départementale au titre de 2018 en faveur de l'Association Institut Confucius d'Alsace à hauteur de **1 000 €** et le retrait du Département de cette Association à compter de 2019.

3. Enseignement Artistique et Pratique (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

1 demande de subvention relevant de ce dispositif a été examinée par la Commission de la Culture et du Patrimoine qui a proposé de soutenir ce dossier pour un montant total de **4 000 €** en faveur de l'Association Musique et Culture du Haut-Rhin.

4 Appels à Projets "Pratiques Artistiques Amateurs en Collège"

Au titre de la politique départementale dédiée aux Appels à Projets "Pratiques Artistiques Amateurs en Collège" 2018/2019, la Commission de la Culture et du Patrimoine a également examiné la demande de subvention de l'Association Archimène portant sur la mise en œuvre d'un projet théâtral élaboré par la comédienne et metteur en scène Sophie THOMANN au sein du Collège Berlioz de Colmar pour les élèves de 4ème et de 3ème des classes SEGPA et d'ULIS.

Ce projet théâtral s'inscrit dans l'ambition pédagogique générale du Collège telle que définie dans son projet d'établissement et vise à participer à la réussite éducative des élèves et notamment ceux issus des classes SEGPA et d'ULIS non-initiés aux manifestations culturelles de ce type.

La Commission a proposé de soutenir favorablement cette action culturelle pour un montant total de **1 600 €**.

Il est précisé que l'attribution de cette subvention fera l'objet d'une convention établie sur la base du modèle approuvé par la Commission permanente N° CP-2017-9-7-1 du 6 octobre 2017, qui stipule les objectifs généraux poursuivis par le Département à travers la mise en place de l'appel à projets, le descriptif du projet retenu ainsi que les engagements des différentes parties.

SOUTIEN AU PATRIMOINE

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa séance du 7 septembre 2018, a également examiné 14 demandes d'aide financière émanant de diverses Associations, Communes et Syndicats Mixtes. Elle a proposé de financer ces structures pour un montant total de **117 327 €** au titre de l'investissement et **56 550 €** au titre du fonctionnement, répartis comme suit :

- au titre de l'investissement : 117 327 € :

- **1 945 €** en faveur de la Commune de Buhl pour une étude sanitaire du château du Hugstein,
- **15 000 €** en faveur de la Commune de Dessenheim pour la rénovation des locaux de la mairie,
- **6 673 €** en faveur de la Congrégation des Sœurs St Joseph du Couvent St Marc de Gueberschwihr pour la restauration des locaux du 2^{ème} étage,
- **500 €** en faveur du Conseil de Fabrique de Leimbach pour la rénovation de la sacristie de l'église St Blaise,
- **7 587 €** en faveur du Consistoire Israélite du Haut-Rhin pour la restauration de la synagogue de Thann,
- **18 380 €** en faveur de la Commune d'Illtal concernant la restauration de l'orgue Schwenkedel de l'église St Martin,
- **22 500 €** en faveur de la Commune de Lutter concernant la restauration de l'orgue Callinet de l'église St Léger,
- **12 710 €** en faveur de la Commune d'Olttingue concernant la restauration de l'orgue Callinet de l'église St Martin,

- **22 500 €** en faveur du Conseil de Fabrique de Pfaffenheim concernant la restauration de l'orgue Callinet de la Chapelle du Schauenberg,
- **7 380 €** en faveur de la Commune de Wettolsheim concernant la restauration de l'orgue Birgantzlé de l'église St Rémy,
- **2 152 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck pour l'achat de mobiliers, la réalisation du site internet et l'aménagement d'un garde-corps du parking.
- **au titre du fonctionnement : 56 550 € :**
 - **40 000 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck pour la participation statutaire annuelle de fonctionnement au titre de 2018,
 - **5 750 €** en faveur de l'Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban pour la coordination des actions en faveur de la conservation, de la gestion et la mise en valeur des fortifications des remparts de Neuf-Brisach,
 - **1 000 €** en faveur de l'Association des Amis du Mémorial Alsace Moselle pour le fonctionnement de l'Association et pour l'organisation de la 6ème « Rencontre des Mémoires » (colloque international sur un thème en rapport avec la mémoire et l'histoire régionale,
 - **8 000 €** en faveur de l'Association Bamboodoc pour la réalisation d'un documentaire « Vous n'aurez pas L'Alsace et la Lorraine » film retraçant l'histoire du territoire, ses conséquences politiques et humaines,
 - **1 800 €** en faveur de Madame Céline Marie GESSIER pour l'édition d'un ouvrage consacré à l'œuvre de son père, Pierre GESSIER, artiste peintre et céramiste alsacien, né en 1931 à Hagenbach et décédé en 2007. Il est rappelé que cet artiste, élève à l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, a obtenu un 1er prix national des Beaux-Arts et a également créé des œuvres en céramique dans plusieurs établissements scolaires haut-rhinois, dont des collèges.

II. FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN

Association Académie d'Alsace, des Sciences, Lettres et Arts

Créée en 1952, cette Association a pour but de développer des activités culturelles dans la région, en organisant entre autres des rencontres, des conférences, des expositions et des remises de prix. L'Académie dont le siège est à STRASBOURG est actuellement présidée par Monsieur Bernard REUMAUX.

Ses principales activités sont :

- la remise de prix à des jeunes talents et à des élèves de lycées (meilleurs bacheliers haut-rhinois et bas-rhinois) ;
- l'octroi de prix qui couronnent les œuvres de poètes, écrivains, savants, artistes ou artisans d'art particulièrement méritants et dont les modalités d'attribution sont fixées dans le règlement intérieur (Prix de la Décapole, Prix de l'Académie d'Alsace, Prix Raymond Matzen, Prix de Philosophie et Prix Scientifique) ;
- l'organisation de conférences, de rencontres sur un thème bien choisi, et des congrès.

La Conférence Nationale des Académies

L'Association a accueilli du 3 au 5 octobre 2018 la Conférence Nationale des Académies affiliées à l'Institut de France. C'est la 1^{ère} fois que la Région Grand Est a servi de cadre à cette manifestation biennale, rassemblant 32 Académies régionales.

La conférence avait pour thème "*Des Etoiles et des Hommes*".

Au programme :

- le mercredi 3 octobre à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar
 - conférences : gastronomie, science et art – le retable d'Issenheim
 - visite du musée d'Unterlinden

- le jeudi 4 octobre au Conseil de l'Europe à Strasbourg
 - visite de l'hémicycle
 - itinéraire d'une famille d'Alsace : la famille Debré
 - conférences : science, recherche, Europe – religions et société, art

- le vendredi 5 octobre au Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck
 - visite du Mémorial
 - conférences : le centenaire du retour à la France – la mission patrimoine d'un département – le château du Haut-Koenigsbourg et ses imaginaires
 - visite de la bibliothèque humaniste à Sélestat

L'Association Académie d'Alsace sollicite une aide financière du Conseil départemental à hauteur de 5 000 € sur un budget prévisionnel de 85 100 €.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette manifestation qui a eu lieu dans notre Région Grand Est, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une aide de 5 000 € sur le Fonds Départemental pour l'Organisation de Manifestations Nationales ou Internationales se déroulant dans le Haut-Rhin.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques culturelles et patrimoniales :

I. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1. Expressions artistiques

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement en une seule fois aux bénéficiaires mentionnés dans l'annexe 1 au rapport pour la mise en œuvre des projets spécifiés dans cette annexe, pour un montant total de **85 900 €**, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018, répartis comme suit :
 - **55 700 €** sur le programme D721 imputation 65-311-6574-2347-371,
 - **30 200 €** sur le programme D721 imputation 65-311-65734-2347-371.

2. Lieux de diffusion et opérateurs culturels

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement figurant ci-dessous, d'un montant total de **73 000 €**, pour la mise en œuvre des projets artistiques et culturels 2018 des bénéficiaires ci-après mentionnés :
 - **20 000 €** à verser en une seule fois à la Ville de Saint-Louis, pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel 2018 du Théâtre La Coupole, dans le cadre de la convention de partenariat culturel 2017/2020, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371,
 - **30 000 €** à verser en une seule fois au Centre de Rencontres d'Echanges et d'Animation (CREA) pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat 2018-2021 à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **8 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Tréteaux de Haute-Alsace pour le programme d'activités 2018 axé sur la diffusion, la création et la médiation en milieu scolaire à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **15 000 €** à verser en une seule fois à la Ville de Huningue pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel 2018 du Théâtre Triangle, dans le cadre de la convention de partenariat 2017-2020, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371.
- de préciser que l'octroi et le versement de ces subventions sont soumis, en ce qui concerne les aides allouées à la Ville de Saint-Louis, au respect de l'ensemble des clauses de la convention précitée signée le 13 novembre 2017, à la Ville de Huningue, au respect de l'ensemble des clauses de la convention précitée signée le 13 novembre 2017 et, en ce qui concerne l'aide allouée au CREA, au respect du contenu de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir, mentionnée ci-après.
- d'approuver et de m'autoriser à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole" portant sur le développement culturel du théâtre de La Coupole, joint en annexe 2 au rapport,
 - la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 CREA, scène conventionnée jeune public, entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Région Grand Est et le Centre de Rencontres d'Echanges et d'Animation (CREA), jointe en annexe 3 au rapport,
 - la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2019 La Filature, scène nationale, entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Région Grand Est, la Ville de Mulhouse et l'Association La Filature, jointe en annexe 4 au rapport.
- d'autoriser le versement en une seule fois d'une cotisation de **1 000 €** en faveur de l'Association Institut Confucius d'Alsace pour 2018, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D622 imputation 011-311-6281-23561-371,
- d'approuver par ailleurs le retrait du Département de l'Association Institut Confucius d'Alsace à partir de 2019.

3. Enseignement artistique et pratique (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2018 pour un montant total de **4 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Musique et Culture du Haut-Rhin, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le Programme D726 imputation 65-311-6574-2397-371,

4. Appels à Projets "Pratiques Artistiques Amateurs en Collège"

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de 2018 d'un montant total de **1 600 €** à verser en une seule fois à l'Association Archimène pour l'intervention de la comédienne et metteur en scène Sophie THOMANN au sein du Collège Berlioz de Colmar dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet théâtral pour les élèves des classes SEGPA et d'ULIS, à prélever sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23672-371,
- de m'autoriser à signer la convention particulière qui sera établie sur la base du modèle de convention type approuvé par la Commission permanente le 6 octobre 2017 qui stipule les objectifs généraux poursuivis par le Département à travers la mise en place de l'appel à projets, intègre le descriptif du projet retenu ainsi que les engagements des différentes parties.

SOUTIEN AU PATRIMOINE

- **au titre de l'investissement : 117 327 € :**
- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions d'investissement pour 2018 pour un montant total maximal de **117 327 €** à verser en une seule fois aux bénéficiaires mentionnés ci-après à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D211 imputation 204-312-204142 ou 204141 ou 204182 ou 204181 ou 20422-22723-014 et D214 imputation 204-312-204151-23026-014 :
 - **1 945 €** en faveur de la Commune de Buhl pour une étude sanitaire au château du Hugstein,
 - **15 000 €** en faveur de la Commune de Dessenheim pour la rénovation des locaux de la mairie,
 - **6 673 €** en faveur de la Congrégation des Sœurs St Joseph du Couvent St Marc de Guebenschwihr pour la restauration de locaux du 2ème étage,
 - **500 €** en faveur du Conseil de Fabrique de Leimbach pour la rénovation de la sacristie de l'église St Blaise,
 - **7 587 €** en faveur du Consistoire Israélite du Haut-Rhin pour la restauration de la synagogue de Thann,
 - **18 380 €** en faveur de la Commune d'Illtal concernant la restauration de l'orgue Schwenkedel de l'église St Martin,
 - **22 500 €** en faveur de la Commune de Lutter concernant la restauration de l'orgue Callinet de l'église St Léger,
 - **12 710 €** en faveur de la Commune d'Oltingue concernant la restauration de l'orgue Callinet de l'église St Martin,
 - **22 500 €** en faveur du Conseil de Fabrique de Pfaffenheim concernant la restauration de l'orgue Callinet de la Chapelle du Schauenberg,
 - **7 380 €** en faveur de la commune de Wettolsheim concernant la restauration de l'orgue Birgantzlé de l'église St Rémy,
 - **2 152 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck pour l'achat de mobiliers, la réalisation du site internet et l'aménagement d'un garde-corps

- **au titre du fonctionnement : 56 550 € :**
- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une participation et de subventions de fonctionnement d'un montant total de **56 550 €** aux bénéficiaires mentionnés ci-après, dont :
 - **40 000 €** à verser en une seule fois au Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck pour la participation statutaire annuelle de fonctionnement au titre de 2018, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014,
 - **5 750 €** à verser en une seule fois à l'Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban pour la coordination des actions en faveur de la conservation, de la gestion et la mise en valeur des fortifications des remparts de Neuf-Brisach, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014,
 - **1 000 €** à verser en une seule fois à l'Association des Amis du Mémorial Alsace Moselle pour le fonctionnement de l'Association et pour l'organisation de la 6ème « Rencontre des Mémoires » à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014,
 - **8 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Bamboodoc pour la réalisation d'un documentaire « Vous n'aurez pas L'Alsace et la Lorraine » à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014,
 - **1 800 €** à verser en une seule fois à Madame Céline-Marie GESSIER pour l'édition d'un livre consacré à l'œuvre de son père, Pierre GESSIER, artiste peintre et céramiste alsacien, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.

II. Fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin.

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de 2018 d'un montant total de **5 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Académie d'Alsace, des Sciences, Lettres et Arts pour l'organisation de la Conférence Nationale des Académies qui s'est tenue du 3 au 5 octobre dans le Grand Est, à prélever sur la ligne du budget départemental 2018 sur le programme J718 imputation 65-021-6574-3277-029.

- de prendre acte des renseignements portés sur la liste, jointe en annexe 1 au rapport, qui récapitule les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupements.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT